

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 08 septembre 2026 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, le 17 août 2026 à 20 h 00 heures et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Yves Arcouette
Siège #2 - Johanne Joannette
Siège #4 - Annie Gagnon
Siège #5 - Bruno Lavallée
Siège #6 - Michel Dorais

Est/sont absent(s) à cette séance :
Siège #3 - Raymond Bisailon

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau. Monsieur Stéphane Chagnon, directeur général et madame Jessica Bédard, greffière adjointe, assistent également à cette assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2026-08-294

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 août 2026, avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

**8.2 - Programme d'aide à la voirie locale 2025-2026 (PAVL) -
Dossier #NCK48827 - Volet redressement-Sécurisation -
PROJET: Réfection de la route Tétreault.**

REPORTER:

L'item 4.1 est reporté à une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2026.

4 - CORRESPONDANCE

- 4.1 -** Demande d'appui financier de la Fondation La clé sur la porte.
 - 4.2 -** Demande d'aide financière de Radio Acton.
 - 4.3 -** Demande de prêt d'équipements par le Groupe scout d'Acton Vale.
- 5 - CONSEIL**
 - 5.1 -** Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.
 - 5.2 -** Résolution pour autoriser le budget attribué à l'événement "Célébrons Ensemble" et de nommer les élues et employés de la Ville qui feront partie des membres du comité.
- 6 - RAPPORTS MENSUELS**
 - 6.1 -** Dépôt du rapport du service incendie
- 7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX**
- 8 - DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 8.1 -** Programme d'aide à la voirie locale (PAVL). - Volet Redressement-Sécurisation. - PROJET: Réhabilitation de la route MacDonald.
 - 8.2 -** Programme d'aide à la voirie locale 2025-2026 (PAVL) - Dossier #NCK48827 - Volet Redressement-Sécurisation - PROJET: Réfection de la route Tétreault.
- 9 - TRÉSORERIE**
 - 9.1 -** Renouvellement du contrat de la machine à timbrer.
- 10 - GREFFE MUNICIPAL**
- 11 - RESSOURCES HUMAINES**
 - 11.1 -** Résolution relative au programme d'aide financière aux sauveteurs aquatiques.
 - 11.2 -** Fin de probation de l'employé #1034.
- 12 - COUR MUNICIPALE**
- 13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**
- 14 - TRAVAUX PUBLICS**
- 15 - LOISIRS**
- 16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES**
- 17 - INCENDIE**
- 18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
- 19 - VARIA**
 - 19.1 -** Vote de félicitations.
 - 19.2 -** Vote de félicitations à l'organisation des Castors d'Acton Vale.
- 20 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2026-08-295

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2026.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 août 2026 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2026, tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4 - CORRESPONDANCE

2026-08-296

4.1 - Demande d'appui financier de la Fondation La clé sur la porte.

... L'item 4.1 est reporté à une séance ultérieure.

2026-08-297

4.2 - Demande d'aide financière de Radio Acton.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu une demande d'aide financière de l'organisme Radio Acton dans le cadre du projet d'ouverture de l'« Espace Radio Acton », un espace culturel avec salle de spectacle situé au 1040, rue Dubois;

Attendu que l'organisme doit déposer une demande dans le cadre du Programme d'investissement en entreprises collectives (PIEC) avant le 26 août 2026, lequel exige des confirmations et engagements financiers;

Attendu que ce projet vise à dynamiser le milieu et à enrichir l'offre culturelle et communautaire pour les citoyens de la Ville d'Acton Vale;

En conséquence, le conseiller Michel Dorais propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

D'autoriser l'octroi d'une aide financière d'un montant de 50 000 \$, répartie sur (cinq) 5 ans, à raison de 10 000\$ par année, à Radio Acton pour le projet "Espace radio Acton", chaque versement étant conditionnel à la réalisation et au maintien du projet.

De financer cette dépense à même le fonds général de la Ville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-08-298

4.3 - Demande de prêt d'équipements par le Groupe scout d'Acton Vale.

Attendu que le Groupe scout d'Acton Vale utilisera le parc Donald-Martin, le samedi 29 août 2026, afin d'y tenir un événement scout familial ouvert au public;

Attendu que le Groupe scout d'Acton Vale demande à la Ville l'emprunt d'équipements, soit un gros réfrigérateur ainsi qu'une

plaque à cuisson (propane inclus);

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter le prêt d'équipements demandés disponibles. Cependant, le propane devra être fourni par le demandeur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5 - CONSEIL

5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.

Aucune dépense

2026-08-299

5.2 - Résolution pour autoriser le budget attribué à l'événement "Célébrons Ensemble" et de nommer les élues et employés de la Ville qui feront partie des membres du comité.

Attendu que « Célébrons Ensemble » sera de retour pour une 5e année consécutive en décembre;

Attendu qu'il y a lieu de nommer les élues et employés de la Ville qui feront partie du comité organisateur;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Michel Dorais et il est résolu :

Que soient nommés, pour faire partie du Comité organisateur de « Célébrons ensemble » qui aura lieu du 4 décembre au 26 décembre 2026, les personnes suivantes : mesdames Annie Gagnon et Johanne Joannette, ainsi que messieurs Stéphane Chagnon et Dave Timmons;

Qu'une dépense d'un montant maximum de 7 000 \$ soit autorisée ainsi que son paiement pour la tenue de diverses activités dans le cadre de « Célébrons Ensemble » à les PARA;

Qu'un montant de 6 000 \$ soit versé au début de l'événement et que le montant de 1 000 \$ soit versé à la suite du dépôt des états financiers.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6 - RAPPORTS MENSUELS

6.1 - Dépôt du rapport du service incendie

Rapport du Service incendie.

Le conseil prend acte.

7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX

7.1 Greffe municipale et Cour municipale

7.2 Services culturels et sportifs

7.3 Travaux publics

- 7.4 Direction générale
- 7.5 Bibliothèque municipale
- 7.6 Urbanisme
- 7.7 Trésorerie
- 7.8 Incendie
- 7.9 Traitement de l'eau et épuration des eaux
- 7.10 Ressources humaines

Le conseil prend acte.

8 - DIRECTION GÉNÉRALE

2026-08-300

8.1 - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL). - Volet Redressement-Sécurisation. - PROJET: Réhabilitation de la route MacDonald.

Attendu que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

Attendu que la Ville d'Acton Vale choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

Attendu que le chargé de projet, M. Stéphane Chagnon, directeur général, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Michel Dorais et il est résolu:

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celle-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le directeur général, monsieur Stéphane Chagnon, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-08-301

8.2 - Programme d'aide à la voirie locale 2025-2026 (PAVL) - Dossier #NCK48827 - Volet Redressement-Sécurisation - PROJET: Réfection de la route Tétreault.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement, Redressement-Sécurisation, Accélération et Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;
Attendu que les travaux ont été réalisés du 1er octobre 2025 au 25 mai 2026;

Attendu que la Ville d'Acton Vale transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes:

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin de travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur;
- des photos des travaux réalisés;
- les formulaires de réclamation des dépenses en règle pour machinerie et/ou employés municipaux dans le cas des travaux en règle, si applicable.

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est unanimement résolu:

Que le conseil d'Acton Vale autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

Que la Ville autorise monsieur Éric Charbonneau, maire, ainsi que madame Claudine Babineau, greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9 - TRÉSORERIE

2026-08-302

9.1 - Renouvellement du contrat de la machine à timbrer.

Attendu que le contrat pour la location de la machine à timbrer vient à échéance;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

De renouveler le contrat avec Pitney Bowes et d'autoriser une dépense d'un montant mensuel de 213.63 \$, plus taxes, soit une somme

facturée tous les trimestres de 640.89 \$ plus taxes, ainsi que son paiement, pour la location de la machine à timbrer;

D'autoriser la trésorière à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat de location-bail.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10 - GREFFE MUNICIPAL

11 - RESSOURCES HUMAINES

2026-08-303

11.1 - Résolution relative au programme d'aide financière aux sauveteurs aquatiques.

Attendu que la Ville d'Acton Vale offre, depuis 2008, un programme de subvention aux jeunes de son territoire qui désirent prendre part à des cours de natation pour l'obtention d'une accréditation de sauveteur aquatique, au Centre culturel de Drummondville ainsi qu'au Centre culturel de Saint-Hyacinthe;

Attendu que le directeur des Services culturels et sportifs recommande de reconduire ce programme pour l'année 2026;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette, et il est résolu :

De reconduire, pour l'année 2026, le programme de subvention destiné aux jeunes du territoire qui désirent prendre part à des cours de natation en vue d'obtenir une accréditation de sauveteur aquatique, dispensés au Centre culturel de Drummondville et au Centre culturel de Saint-Hyacinthe. Ce programme consiste au remboursement de 60 % de la totalité des frais d'inscription sur présentation d'un reçu, avec la possibilité, en cas d'embauche à titre de sauveteur aquatique par la Ville, d'obtenir le remboursement du solde des frais d'inscription, soit 20 % après la première année de service et 20 % après la seconde année de service;

D'autoriser le remboursement des frais de requalification (MSA, SN et secourisme), sous réserve que le sauveteur ait été à l'emploi de la Ville pour la totalité de la saison à laquelle s'appliquent les requalifications;

D'autoriser le remboursement pour les sauveteurs qui sont employés par la Ville, mais qui ne résident pas sur son territoire;

D'exiger la soumission de toutes les pièces justificatives des coûts encourus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-08-304

11.2 - Fin de probation de l'employé #1034.

Attendu la recommandation de la directrice Ressources humaines de mettre fin à la probation de l'employé #1034, qui ne correspond pas aux exigences de l'emploi;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Michel Dorais et il est résolu :

De mettre fin à la probation de l'employé #1034 en date du 13 août 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

- 12 - COUR MUNICIPALE
- 13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
- 14 - TRAVAUX PUBLICS
- 15 - LOISIRS
- 16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES
- 17 - INCENDIE
- 18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME
- 19 - VARIA

2026-08-305

19.1 - Vote de félicitations.

La conseillère Johanne Joannette propose, et il est unanimement résolu, de féliciter tous les organisateurs et les bénévoles pour leur implication et leur participation active lors du Show de la Rentrée d'Acton Vale, qui s'est déroulé du 13 août au 15 août dernier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-08-306

19.2 - Vote de félicitations à l'organisation des Castors d'Acton Vale.

La conseillère Annie Gagnon propose, et il est unanimement résolu, de souligner l'initiative de l'organisation des Castors, à la suite de l'invitation de Mme Noémie Marin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20 h 16.

M. Jean-Yves Picard	- Demande s'il y a un règlement empêchant les camions de lisier de circuler dans le 4e rang. - S'interroge sur les travaux à venir dans le 4e rang.
---------------------	---

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 18.

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et dix-huit minutes (20;18).

Eric Charbonneau
Maire

Jessica Bédard
Greffière adjointe

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Maryse Hamel, CPA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d’Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Maryse Hamel
Trésorière

Date